

Réunion de la CMPN le 10 décembre 2010 à Paris
Procès – verbal

Présence

Présents

CMPR

B. GRANDJEAN (président+ MFN +Corse) ; E. BERGMANN (vice – président + CDN + Provence Alpes) ; M. DRAPEAU (suppléant + trésorier + Pyrénées – Méditerranée) ; E. AMIOUNI (secrétaire + BPL) ; P. CALIOT (ALPC) ; E. COQUEEL (Nord) ; Y. LECUYER (vice-président RABA) ; Eric SARRAZIN (vice-président BPL) ; F. VENUTOLO (Ile de France) ; A. GROUSSET (Cote d’Azur) ; V. PONCIN (médecin coordonateur) ; B. BROUANT (Est) ; B. LEMMENS (Centre) ; M. PARISSE (vice-présidente Centre)

Equipes

J-C GRIL (CNNEV) ; J-F GLEZ (CNO) ; R. JACKOWSKI (kiné CNNAP)

Absents excusés

F. ORSINI (chargé de communication) ; M. LYOEN (RABA) ; A. GRISONI (vice-président Corse) ; J-D HARMS (Réunion) ; J. PASTENE (CNNAP)

Absents

J. BRINGIER (Guadeloupe) ; M-C SPINOSI (Martinique) ; D. DUVAL (Nouvelle Calédonie) ; R. FREZALS (Polynésie Française) P.BAGARRY (CNHS)

Préambule

Le président Bruno GRANDJEAN a évoqué le décès de Daniel DURERO survenu en octobre 2010, médecin de la CNA. Il a souligné la participation sans failles de Daniel à la rédaction des contre-indications et particularités de l’apnée et tout récemment au groupe de travail concernant l’apnée à poids constant.

A – **Approbation du PV de la réunion des 4 & 5 juin 2010 à l'Île Rousse (Corse) :**

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

B- Comptes-rendus

- a) CDN : Marseille 11, 12, & 13 juin 2010 (PV sur site FFESSM)
- b) CTN : Marseille 26 juin 2010 (PV sur site FFESSM)
- c) CTN : Marseille 18 septembre 2010 (PV sur site FFESSM)
- d) CDN : Lille 15, 16 & 17 octobre 2010 (PV sur site FFESSM)
- e) RIPE : Porquerolles 30 octobre, 1^{er}, 2 & 3 novembre 2010 : soutien médical assuré par 2 médecins hyperbaristes fédéraux (1 Provence Alpes, 1 Côte d'Azur) + 2 IDE hyperbares licenciés FFESSM. Absence d'incident notable malgré les conditions météo défavorables
- f) Colloque Reprise de plongée : St. Brieuc 6 novembre 2010 : Elias AMIOUNI précise qu'un article relatant les divers comptes-rendus des conférenciers sera publié très prochainement dans Subaqua et mis sur le site de la FFESSM
- g) Commission Nationale Juridique : Paris 4 décembre 2010 : élaboration d'un texte définissant la notion d'organisateur d'une manifestation fédérale qui sera soumis à l'approbation du CDN de février 2011 (voir en annexe)
- h) Suivi des sportifs de haut niveau (voir en annexe)

C- Point sur la trésorerie

Marc DRAPEAU a présenté le budget prévisionnel 2011 : une somme de 17000 € est accordée à la CMPN, correspondant aux dépenses réalisées en 2010.

La réunion d'été de la CMPN en Corse est acceptée dans le budget 2011.

Une somme de 100 € est allouée à Anne HENCKES pour l'étude nationale sur l'OAP d'immersion.

La bourse de 2000 € prévue pour les actions des CMPR sera partagée équitablement entre les commissions qui en ont fait la demande : Pyrénées - Méditerranée, ALPC et BPL.

Marc DRAPEAU rappelle que pour toute demande de remboursement auprès de la CMPN, il faut utiliser la fiche de frais fédérale au plus tard dans le mois qui suit la réalisation de l'action.

D- Point sur le listing des médecins fédéraux

Marc DRAPEAU propose aux présidents de CMPR de déléguer la mise en place et mise à jour du listing des médecins fédéraux aux secrétaires de leur comité régional, et de lui adresser les listes ainsi établies au plus tard avant l'AGN du 19 mars 2011.

E- Dossiers médicaux

Benoit BROUANT et Valérie PONCIN ont présentés des dossiers médicaux l'un relatif à la narcolepsie, l'autre à l'épilepsie.

F- Point sur la communication de la CMPN

Eric BERGMANN précise la nécessité pour la CMPN de communiquer sur le site internet, dans SUBAQUA et lors des événements tels que le Salon de la Plongée. Concernant le site de la CMPN, Marc DRAPEAU webmaster de ce site doit y faire figurer les mentions légales, et la certification HON ; par ailleurs tout document mis en place doit être daté ; enfin veiller à l'actualisation des documents relatifs à la CMPN sur le site des autres commissions.

G- Point sur l'enquête « œdème d'immersion »

Le CDN a accepté le principe du tirage au sort dans l'enquête nationale « œdème d'immersion » dirigée par Anne HENCKES et le Caisson Hyperbare du CHU de Brest . Pour cette procédure Anne HENCKES contactera Fred DI MEGLIO et JM BRONER.

H- Point sur les compétitions sportives en piscine

Eric BERGMANN décrit les six épreuves qui sont au programme de cette nouvelle discipline

I - Question de la CTN à la CMPN : « Quelle est la validité scientifique de la procédure de ré-immersion après une remontée anormale d'un plongeur ayant réalisé sa plongée selon son ordinateur ? »

- Une discussion a eu lieu au sein de la CMPN et plusieurs interrogations ont jailli.
- Est-ce le fait de mélanger deux méthodes de décompression ne présente aucun risque ? Ou bien au contraire il est préférable d'éviter d'utiliser une méthode de rattrapage tables dès lors que la plongée s'est déroulée avec un ordinateur et si tel est le cas quelles en sont les raisons ?
 - La CMPN a chargé Philippe CALIOT et Bruno LEMMENS de rédiger une réponse argumentée à la CTN. (document proposé en annexe)

J- Point sur les qualifications des médecins à délivrer un CNCI

Les médecins qualifiés en DU de médecine hyperbare (Faculté de Bobigny) peuvent signer le CNCI.

Cette motion est adoptée à l'unanimité moins une voix.

K- Point sur la CMPR de la Ligue des Pays Normands

Elias AMIOUNI est chargé par le CDN et la CMPN de convoquer une réunion des médecins fédéraux de cette région afin d'en élire un président de CMPR avant l'AGN du 19 mars 2011.

L- Point sur les groupes de travaux suivants :

a – Apnée poids constant : Eric BERGMANN, Bruno GRANDJEAN et Marc DRAPEAU précisent que les travaux sont actuellement interrompus dans l'attente de la nomination d'un nouvel expert de la CNA.

b – Manuel du Médecin Fédéral : Marc DRAPEAU a présenté tous les chapitres de ce manuel et les membres du groupe de travail ont répartis la relecture de ces chapitres à l'attention des membres volontaires de la CMPN. Le recueil de ces corrections doit avoir lieu avant fin janvier 2011 pour une présentation définitive (Philippe CALIOT) lors de notre réunion du 18 mars 2011.

c – Médico - juridique : 3 documents, figurant en annexe, sont actuellement à l'étude : conduite à tenir suite à la découverte fortuite d'une contre-indication après signature d'un certificat de non contre-indication, procédure en cas de litige ou contestation d'un certificat médical ou d'une contre indication, procédure de radiation d'un médecin fédéral : Bruno LEMMENS précise que la CMPN est toujours en attente d'un avis définitif de la Commission Juridique Nationale.

M- Suggestions

Remise de médailles fédérales à :

Benoit BROUANT

Prof. SCHWED

Bruno LEMMENS

N- Calendrier des futures réunions

18 mars 2011 :	CMPN	La Rochelle
19 & 20 mars 2011 :	AGN	La Rochelle
10, 11, 12 & 13 juin 2011 :	CMPN	Corse